

QUESTIONNAIRE

1. De nombreuses familles à Genève éprouvent des difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle.

a) Diriez-vous que c'est une problématique politique majeure à Genève ? Pour quelles raisons ?
C'est une vraie problématique politique majeure, nombreuses familles ont besoin quand ses enfants sont petit de trouver des solutions pour la garde des enfants et les dispositifs actuel satisfait que partiellement la demande et besoins des familles qui passent régulièrement la difficulté de faire concilier vie de famille et vie professionnelle .

Encore plus par fois des familles de moins des revenus car dans certains communes les revenus de parents est aussi important au moment d'acceptation de ses enfants à la crèche.

Les places des crèches ne sont pas suffisants ni les mamans de jour, existent aussi des autres alternatives comme (les mary poppins de projuventute , l'association koala etc) mais tout l'offre actuel devrais encore se renforcer pour répondre à la demande des familles. Ou trouver des autres solutions encore pour innovantes pour permettre à tous les familles avoir une équité des possibilités.

Concilier vie familiale et vie professionnelle dans la famille mono parentale par fois est encore plus difficile quand l'unique parent responsable doit tout payer et avoir tout la responsabilité. C'est aussi la cause d'une grande détérioration de santé pour les parents à charge de l'enfant en plusieurs cas.

Concilier vie familiale et vie professionnelle quand un membre de la famille est malade ou des parents vieillissants ou un membre de la famille avec une maladie chronique, c'est aussi un vrai problème car les travaux de « care » effectué aux membres des familles restent invisibles pour les gouvernants.

- b) Quelles mesures proposeriez-vous pour aider les familles genevoises à concilier vie familiale et vie professionnelle ?

1. **Accepter et chercher des fond fédérales existent pour les crèches à fin d'ouvrir plus de places de crèches**
2. **Congé parental, soutien à la parentalité, proche aidants**
3. **Promouvoir et développer le temps partiel pour les parents , le job sharing , le télétravail**
4. **Rémunérer (Salaire) pendant 4 ans à choix (préférable 0 à 4ans) à un des parents qui s'occupe de la garde des enfants**
5. **Rémunérer (salaire) à la grand-mère d'un enfants qui s'occupe de la garde de ses enfants**
6. **Trouver des fonds pour la formation des Mary poppins**

2. L'Etat genevois offre des prestations de soutien à la famille (notamment les prestations complémentaires familiales, les bourses d'études et les demandes d'allocation de logement)
- a) Quels sont, selon vous, les obstacles qui empêchent certaines familles à Genève d'accéder à de telles prestations ?

En relation aux prestations complémentaires familiales :

- 1) Manque d'information du service, pas toutes les familles ne sont au courant de ces services
 - 2) Les employeurs devraient aussi parler des ses prestations aux employes avec des gagnes précaires
 - 3) Le calcul de l'aide de la prestation complémentaire PCfam, est difficile à évaluer avant de faire une demande d'aide et se base pas seul sur le travail effectué sinon sur les possibilités de gains selon le pourcentage qui manque pour un cent pourcent de travail.

 - 4) Les changements de situation de la famille qui évoluent et demandent de ré évaluation de situation

 - 5) Les situations familiales que se détériorent pour certains demandes, comme que les bourses des enfants (que sans la prestation complémentaire l'enfant ou étudiante reçoit doit le renoncer aux noms des parents. Et pour l'étudiant ou membre de la famille en formation n'est pas simple a vivre.

 - 6) Les membres des familles qui travaillent doivent présenter aussi ses revenus et parfois complique les relations familiales car parfois les ados ou personnes en formation peuvent avoir des différents entrées qui varient pour des petits jobs etc.

 - 7) Pour les autres en général manque d'information, les promotion de ses prestations se réalisent dans des institutions d'aide HG, etc. C'est pour plusieurs familles tards, maintenant existent des point infos en ville mais ce types des intitutions parfois s'adresse aux personnes dans la besoin et des autres familles qui pourraient prévenir une dégradation économique car malheureusement ignorent être concernés pour certains prestations
- b) Quelles mesures proposeriez-vous pour améliorer l'accès des familles genevoises aux prestations de soutien à la famille ?
- 1) Une structure appelé « La famille » «familles » « le bureau de familles » ; « la secrétariat à la famille » etc. ou autre nom qui identifie et dignifie les familles
 - 2) Une communication institutionnelle réalisée avec des messages positifs sur le travail de l'entité.
 - 3) Créer des guichets de l'institution dans différents communes (comme l'office d'orientation professionnel)
 - 4) Se présenter comme un service à faveur des familles sans mettre en avance les différences économiques des familles
 - 5) Mettre l'accent que c'est dans le sens des familles que le travail invisible (pour le fait de n'est pas de comptabiliser dans le PIB peut devenir moins invisible du moment que les familles ont des droits à des bénéfices économiques qu'équilibrent ses budgets.

 - 6) Promouvoir l'institution ou le service à la famille soit plus important que les prestations économiques qui pourront exister dans cette entité

- 7) **Un calcul des aides potentielles simples à comprendre avec un graphisme clair on profitent les avances technologiques**
 - 8) **Parler de l'institution famille à travers le DIP dans les écoles, crèches, communes site web des communes etc**
3. Imaginons la mise sur pied par l'Etat d'un Secrétariat à la famille (secrétariat intégré à un département du Conseil d'Etat).
- a) Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif ?
 - 1) **Les familles pourront s'orienter et renseigner sur tous les informations qui concernent dans une seule entité, dans l'accueil sympas et pas méprisants des certains centres d'aide sociales octroi**
 - 2) **L'accès à l'information peut se réaliser d'une façon ludique et verticale**
 - 3) **Plusieurs familles n'auront pas de la honte de se renseigner sur ses droits**
 - 4) **Sera une véritable prévention de situations précaires**
 - 5) **Les enfants seront plus protégés**
 - 6) **L'idée de la famille dans un secrétariat sera un message positif sur la famille aux restes de la société (une valeur de société que peut renaitre)**
 - 7) **Les jeunes oseront plus à construire une famille**
 - 8) **Aura moins d'avortes**
 - 9) **Plusieurs familles n'auront pas de préjugés ni de la honte de se renseigner dans un endroit public orienté famille**
 - b) Quels en seraient les désavantages ?
La restructuration interne en relation à des autres institutions de l'état qui travaillent aussi avec des familles.
4. Et maintenant la mise sur pied par l'Etat d'un Observatoire des familles ayant pour objectif d'étudier la situation des familles à Genève et leur évolution (outil mis sur pied par le Conseil d'Etat, qui travaillerait avec l'Université en lien avec les associations).
- a) Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif ?
Une vision global et une recherche scientifique avec des analyses des données locales, nationales et internationales afin d'analyser et anticiper les défis actuels et futures
 - b) Quels en seraient les désavantages ?
Pas des désavantages.
5. Et pour finir, parlons "politique familiale" dans le canton de Genève.
- a) Quelles sont, selon vous, les mesures actuelles qui définissent le mieux la politique familiale dans le canton de Genève ? **PCfam, allocations d'enfants, subsides LAMAL, Allocation de logements, logements bonnes marchés, EMS, crèches ardes d'enfants, haute garderies, centre d'ainés, prestations complémentaires pour les retraites.**
 - b) Quelles sont les mesures que vous préconiseriez pour la développer ?
 1. **Accepter et chercher des fond fédérales existent pour les crèches à fin d'ouvrir plus de places de crèches**
 2. **Congé parental, soutient à la parentalité, proche aidants**

3. Promouvoir et développer le temps partiel pour les parents, le job sharing , le télétravail
4. Rémunérer (Salaire) pendant 4 ans à choix (préférable 0 à 4ans) à un des parents qui s'occupe de la garde des enfants
5. Rémunérer (salaire) à la grand-mère d'un enfant qui s'occupe de la garde de ses enfants
6. Trouver des fonds pour la formation des Mary poppins